

Forum citoyen de sécurité, prévention et propreté – Quartier Midi/Jamar

Procès-verbal de la première rencontre – jeudi 11 décembre 2025, à 18h30

Table des matières

1. Accueil et mise en contexte.....	1
2. Interventions citoyennes.....	2
3. Réponses.....	3
3.1 Volet policier et prévention.....	3
3.2 Volet propreté.....	7
3.3 Volet aménagement du territoire.....	9
4. Actions concrètes dégagées des interventions citoyennes et institutionnelles.....	9

1. Accueil et mise en contexte

Le bourgmestre Jean Spinette introduit la séance en rappelant les objectifs des forums de quartier de prévention, sécurité et propreté.

Le bourgmestre rappelle que les forums citoyens ont pour vocation de réunir les habitant.es, les associations et l'ensemble des personnes qui le souhaitent afin de travailler, aux côtés des autorités communales et de la police, à l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité dans les quartiers. Ces espaces visent à instaurer un dialogue structuré et régulier entre les citoyen.nes et les services publics, en permettant un échange direct sur les réalités vécues au quotidien.

Il insiste également sur l'importance de reconstruire et de consolider un lien de confiance entre la population, les autorités communales et les forces de police. Cette confiance est présentée comme une condition indispensable à l'efficacité du travail de prévention, de sécurité et de cohésion sociale.

Il rappelle par ailleurs que le secteur de la gare du Midi constitue un espace particulièrement complexe, tant en raison de sa fonction de gare internationale que de la multiplicité des acteurs qui y interviennent. La gestion de la propreté, des flux de personnes et des activités commerciales y représente un défi important, auquel s'ajoutent d'autres problématiques spécifiques au quartier.

Dans ce contexte, le bourgmestre encourage les habitant.es à formuler et à structurer leurs demandes, afin que celles-ci puissent être relayées efficacement auprès des autorités compétentes. Il souligne que la vigilance citoyenne et le partage d'informations constituent des leviers essentiels pour permettre une action publique plus rapide et mieux adaptée aux réalités du terrain, les citoyen.nes étant les premier.es témoins du vécu quotidien des quartiers.

Le bourgmestre invite les participant.es à poser leur question, laisser leurs suggestions, ouvrir des pistes de réflexion pour l'avenir de leur quartier. L'idée est de valoriser l'expérience du vécu de chacun et chacune pour permettre à la commune de prioriser les actions à mener dans chaque quartier.

Le dialogue se fait donc dans les deux sens : les citoyen.nes et interpellent les acteur.trices de la sécurité et de la prévention au niveau communal (bourgmestre, police et services communaux) et font part de leurs observations et suggestions.

Une présentation des règles de fonctionnement est donnée : être concis dans sa prise de parole, pour laisser le temps à un maximum de personnes de s'exprimer, être respectueux et laisser ses coordonnées pour être recontactés.

→ Ces données sont détaillées dans le Power point disponible sur le site de la commune.

La zone de police Midi (ZPM) présente ses différentes actions dans le quartier et les défis auxquels elle doit faire face (sous-financement, renfort pour les nombreux évènements et missions – comme manifestations, match de foot...). Le commissaire Gabriele Evangelisti présente notamment le pilier « Proximité » de la zone qui comprend notamment les inspecteurs de quartier et les équipes de proximité proactifs.

La parole est ensuite donnée aux participant.es, par salve de 3 questions/interventions.

2. Interventions citoyennes

Une citoyenne relate des intrusions multiples qu'il y a dans son immeuble, visible notamment à la présence de résidu de drogue, à la rue de Suède.

Une citoyenne s'interroge sur le projet de nouveau commissariat prévu rue de la Gare. Elle souhaite savoir si ce nouveau commissariat est destiné à remplacer d'autres commissariats existants, notamment celui du Parvis, et indique avoir pris connaissance de cette information dans la presse. Elle questionne également la proximité du nouveau commissariat et de son accessibilité pour les Saint-Gillois.es. Elle interroge également le coût de ce nouveau commissariat, qui n'est pas investi dans d'autres politiques, par exemple, de prévention.

Des personnes occupant des bureaux avenue Paul-Henri Spaak relatent de l'agression d'une collègue il y a plus d'un an et souhaite l'avis de la police et des autorités communales face à cela. Cette intervention vise à rappeler que des faits de violence ont marqué les habitant.es et les travailleur.euses du quartier, et souligne le sentiment d'insécurité persistant qui peut en découler. Ils et elles demandent dans quelle mesure on pourrait envisager d'augmenter la présence des policier.ères en rue.

Un citoyen s'inquiète de la situation liée au deal de drogue, qui semble perdurer et demande la réaction de la police à ce sujet.

Un habitant du boulevard Jamar se plaint de la propreté, notamment des déchets générés par le marché du Midi et de la mauvaise coordination des services régionaux et communaux. Il dit que le marché du Midi, bien que nettoyé, génère des déchets dans les alentours.

Il souligne que certains lieux (commerces, unité de logement...) sont inoccupés et que cela participe au sentiment d'insécurité, il y a peu de contrôle social. Il questionne également le contrôle administratif sur les commerces et les restaurants du quartier qui génèrent beaucoup de déchets. Il critique également la gestion de la STIB du chantier du métro 3 et de la mauvaise communication avec les riverains, en particulier sur la gestion des déchets.

Un habitant souligne aussi qu'il y a souvent des intrusions dans le local vélo de son immeuble.

L'avenir des « quadrilatères » est aussi soulevé.

3. Réponses

3.1 Volet policier et prévention

Commissariats de la zone de police Midi

Le bourgmestre et les membres de la zone de police ont apporté plusieurs précisions concernant l'organisation des commissariats (commissariat du Parvis, commissariat Bréart et le commissariat central situé rue des Deux Gares, derrière le tunnel des Vétérinaires).

La stratégie définie par le collège de police, réunissant les trois bourgmestres de la zone et le chef de corps, repose sur une priorité claire : **renforcer la présence policière sur le terrain**, plutôt que de mobiliser un nombre important de policier.ères dans des fonctions administratives au sein de multiples bâtiments. Il est rappelé qu'un commissariat mobilise des effectifs importants et qu'une multiplication des antennes peut réduire la capacité d'intervention et la présence visible dans l'espace public. Or, cette présence constitue un élément essentiel du sentiment de sécurité et de l'efficacité policière.

Dans cette perspective, le choix a été fait de **garantir un commissariat pleinement opérationnel par commune**, disposant de **l'ensemble des services nécessaires**, plutôt que de maintenir plusieurs sites partiellement occupés ou peu actifs. Cette réorganisation vise à **optimiser les ressources disponibles**, améliorer la visibilité policière et **réduire les délais d'intervention**, notamment à Saint-Gilles et Forest.

Le **commissariat** situé rue Antoine **Bréart** fait actuellement l'objet d'une rénovation importante, soutenue par un investissement communal significatif. Ce site offrira prochainement un **accueil** digne et adapté aux **victimes**, dans des conditions garantissant la confidentialité et la qualité de la prise en charge.

Le renouvellement des infrastructures témoigne d'un investissement à la fois pour la qualité de la prise en charge des victimes : un cadre sain et accueillant pour des personnes vivant parfois des situations difficiles ; mais également d'offrir un cadre de travail agréable pour nos policier.ères.

Il permettra également d'améliorer les conditions de travail des policier.ères et de renforcer **l'attractivité de la zone**, afin de maintenir les effectifs existants et de faciliter le recrutement de nouveaux agents. Ce commissariat accueillera l'ensemble des services nécessaires pour assurer un accueil complet de la population.

Par ailleurs, le **commissariat central de la zone**, actuellement situé rue Demosthène, est relocalisé dans le nouveau bâtiment **rue des Deux Gares**, à proximité immédiate du territoire de Saint-Gilles. Ce commissariat sera accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et constituera un **point central** pour l'organisation des **interventions**, contribuant ainsi à améliorer la rapidité et l'efficacité des opérations sur le terrain.

Concernant le site du Parvis, les autorités ont précisé que l'objectif n'est pas de supprimer tout point de contact de proximité, mais de repenser les modalités de présence. Des solutions alternatives sont à l'étude, notamment la mise en place de permanences décentralisées (antennes dites « LISA », *Local Integrated Security Antenna*), permettant de maintenir un lien direct avec la population tout en limitant la mobilisation d'effectifs dans des fonctions statiques. Une antenne LISA est déjà opérationnelle à la Maison de la Prévention, rue de Mérode, et ce modèle pourrait être étendu à d'autres sites, dont le Parvis. Cette option est en cours d'étude.

Dans son ensemble, cette réorganisation ne vise pas à réduire la présence policière, mais au contraire à la rendre plus visible, plus mobile et plus efficace, tout en garantissant un accueil de qualité pour les citoyens et citoyennes.

Le commissariat des Deux Gares garantit également aux Saint-Gillois.es une **meilleure accessibilité**. La dimension de proximité est une priorité pour la zone et pour les bourgmestres de la zone, tant dans la **nature des effectifs policiers que dans les infrastructures** : le bourgmestre insiste sur la nécessité d'une **police de proximité**, proche et ancrée dans les quartiers, qui connaît les habitant.es, commerçant.es et enjeux de son territoire, dans des **infrastructures de qualité** – pour le bien-être au travail mais également pour l'accueil digne des citoyens.

Le commissaire Evangelisti souligne que de très nombreuses opérations ont lieu chaque jour. A titre d'exemple, il donne le chiffre de 315 appels citoyens pour une journée (en comparaison, pour la même journée, la zone Nord avait reçu 112 appels). Ce chiffre rend compte de ce que la police est extrêmement sollicitée, ce qui explique parfois le long délai d'intervention pour certains appels d'un degré moins prioritaire. Cependant, les délais devraient être raccourcis car toutes les patrouilles partiront du nouveau commissariat central, qui est à côté de Saint-Gilles.

Le dernier point important concernant les commissariats présents sur la zone est le « point police » à l'intérieur de la gare du Midi et la collaboration avec la police des chemins de fers (SPC), compétente pour les gares, stations de métro et prémétro partout en Belgique et à Bruxelles. La gare du Midi est le point multimodal le plus important à l'échelle nationale, accueillant un volume de passagers particulièrement plus important que l'aéroport de Zaventem.

Toutefois, les externalités générées par la gare du Midi ont historiquement mobilisé de manière importante les ressources de la zone de police locale, notamment pour la gestion des plaintes et des incidents survenant dans ou aux abords immédiats de la gare.

Dans ce contexte, un nouveau point police, opéré par la police fédérale des chemins de fer, a récemment été ouvert en son sein. Cette présence permet une prise en charge plus directe des situations relevant de leur compétence et contribue à alléger la charge administrative et opérationnelle de la zone de police locale.

Le bourgmestre précise que cette collaboration, bien que récente, est en très bonne voie et que des améliorations sont déjà appréciées à certains endroits.

Il a souligné qu'il mène un plaidoyer constant auprès des autorités compétentes afin d'obtenir un renforcement structurel des moyens affectés à la police des chemins de fer, dont les ressources actuelles sont jugées insuffisantes au regard de l'ampleur de leurs missions à l'échelle nationale. Le ministre de l'Intérieur a d'ailleurs confirmé un renforcement des effectifs affectés à ce dispositif.

Enfin, les autorités locales ont rappelé leur volonté de renforcer la présence policière de proximité dans les quartiers, tout en veillant à une répartition équilibrée des moyens. Les policiers expriment eux-mêmes la nécessité de pouvoir être davantage présents sur le terrain, afin d'intervenir plus efficacement et de maintenir un lien direct avec la population.

Présence des policiers en rue

En réponse aux interpellations concernant la présence policière dans l'espace public, le bourgmestre et le commissaire ont apporté plusieurs éléments d'explication relatifs à l'organisation actuelle de la police et aux contraintes structurelles qui influencent le déploiement des effectifs.

Ils ont tout d'abord rappelé que le modèle de police intégrée, mis en place pour améliorer la coordination entre les différents niveaux de police, permet aujourd'hui une meilleure circulation de l'information qu'auparavant. Toutefois, ce fonctionnement implique également que la police locale soit régulièrement mobilisée pour des missions qui dépassent le cadre strict de la police de proximité.

En effet, une part importante des effectifs locaux est affectée à des missions imposées par les autorités judiciaires ou fédérales, telles que les transferts de détenu.es vers les prisons ou les tribunaux, la surveillance de personnes privées de liberté, ou encore certaines missions de maintien de l'ordre. Ces réquisitions, qui relèvent notamment de la Direction de la sécurisation (DAB) ou d'injonctions judiciaires, mobilisent une proportion significative des ressources disponibles. Selon les estimations évoquées, ces missions peuvent occuper jusqu'à près de la moitié du temps de travail des policiers, réduisant d'autant leur présence effective sur le terrain dans les quartiers.

Dans ce contexte, le bourgmestre a souligné que le collège de police mène un plaidoyer actif afin que les zones de police locale puissent être davantage « immunisées » contre ces réquisitions structurelles, dans le but de **sanctuariser les missions de police de proximité**. L'objectif est de permettre aux policiers de la police zonale affectés aux quartiers de se consacrer prioritairement à leur mission première, à savoir la présence en rue, la prévention, le contact avec la population et l'intervention rapide en cas de besoin.

Le bourgmestre a également insisté sur le fait que cette situation ne constitue pas une justification, mais bien un constat visant à **identifier les leviers d'action politique à différents niveaux de pouvoir**. Il a rappelé que ces enjeux sont régulièrement relayés auprès des autorités fédérales, notamment auprès du ministre de l'Intérieur, et qu'ils s'inscrivent dans un débat plus large sur l'avenir de l'organisation policière, en particulier dans le cadre des discussions relatives à la fusion des zones de police.

Dans ce cadre, il a exprimé sa préoccupation quant au fait que la fonction de police de proximité ne soit actuellement pas suffisamment garantie dans les projets de réforme en discussion. Il a réaffirmé que la **préservation et le renforcement de cette fonction** constituent une **priorité majeure** pour **les autorités locales**, qui plaident pour une **police ancrée dans les quartiers, accessible et identifiable, et capable de développer un lien de confiance durable avec la population**.

Le commissaire a également rappelé que l'ensemble des quartiers exprime légitimement une attente forte en matière de présence policière, parfois de manière continue. Toutefois, dans le contexte actuel de ressources contraintes et de sollicitations multiples, il n'est **pas possible d'assurer une présence permanente dans chaque secteur**. L'objectif partagé reste néanmoins de réorienter progressivement les moyens disponibles vers une présence accrue sur le terrain, en particulier dans les quartiers identifiés comme prioritaires.

Enfin, le bourgmestre a souligné que la **participation citoyenne** constitue un **levier essentiel** pour **soutenir ce plaidoyer**. Il a rappelé que les habitant.es sont les premier.ères témoins des réalités quotidiennes et que leurs constats, lorsqu'ils sont mutualisés et portés collectivement, contribuent à renforcer la légitimité des demandes adressées aux niveaux de pouvoir supérieurs. Le forum citoyen s'inscrit précisément dans cette démarche, en permettant de structurer un dialogue continu entre les autorités publiques, la police et les habitant.es, dans une logique de co-construction d'une sécurité de proximité adaptée aux réalités du territoire.

Deal de rue : enjeux de prévention et sécuritaires

En réponse aux préoccupations exprimées concernant le développement du deal de rue, le bourgmestre a rappelé que cette problématique s'inscrit dans des dynamiques profondes et structurelles, qui dépassent largement le seul cadre communal. Il a notamment souligné **l'évolution du marché de la drogue** vers des formes de plus en plus organisées et professionnalisées, caractérisées par des logiques économiques structurées, qu'il a qualifiées de « **capitalisme de la drogue** ». Ces réseaux disposent de moyens financiers importants et s'appuient sur des méthodes de distribution et d'organisation élaborées.

Dans ce contexte, les réseaux criminels **exploitent** particulièrement les situations de **grande vulnérabilité**, notamment celles **des personnes en situation administrative irrégulière ou en grande précarité sociale**. Ces publics, fragilisés par l'absence de perspectives, sont plus facilement recrutés pour des activités liées au deal de rue. Le bourgmestre et le commissaire ont également souligné que des mineur.es, parfois très jeunes, peuvent être impliqué.es dans ces circuits, ce qui appelle une vigilance accrue et un renforcement des actions de prévention et de sensibilisation.

Le bourgmestre a également insisté sur la nécessité d'agir à la source du phénomène, en s'attaquant directement aux réseaux de deal. Il a souligné que l'offre joue un rôle déterminant dans le maintien et l'expansion du marché, et qu'il est indispensable de **désorganiser les structures criminelles** qui exploitent les personnes les plus vulnérables. Cette action repose sur une **combinaison d'interventions policières ciblées**, de **travail social** et de mobilisation coordonnée des différents acteurs institutionnels.

Les leviers administratifs et juridiques dont dispose la commune – si modestes soient-ils dans ce domaine – sont également activés. La commune travaille également en étroite collaboration avec le Parquet pour les enquêtes judiciaires.

Le bourgmestre a distingué les réponses à apporter selon les situations rencontrées. En ce qui concerne la consommation visible dans l'espace public, il a rappelé que celle-ci relève, dans de nombreux cas, d'enjeux médicaux, psychologiques et sociaux. Conformément à la position du Procureur du Roi, la consommation récréative peut faire l'objet de sanctions administratives, tandis que les situations de consommation problématique, dans le cas d'assuétude, nécessitent avant tout un accompagnement adapté. Dans ces cas, une approche exclusivement répressive ne permet pas d'apporter de solution durable et peut, au contraire, renforcer les situations de marginalisation. L'intervention des services psycho-médico-sociaux est dès lors privilégiée, afin d'apporter un soutien aux personnes concernées et de contribuer à l'apaisement de l'espace public.

La fonctionnaire de prévention a expliqué que les services communaux, notamment les travailleurs sociaux de rue, sont présents et actifs sur tout le territoire pour ces publics. Cependant, elle explique que les services de deuxième ligne, indispensables au bon fonctionnement de la chaîne, sont saturés.

Bien qu'essentiels pour assurer l'accompagnement des publics concernés, ils sont aujourd'hui confrontés à d'importantes difficultés, notamment en raison du manque de financements structurels, de la saturation des dispositifs existants et de l'insuffisance des solutions d'hébergement. Cette situation limite leur capacité d'intervention et complique la prise en charge des personnes en grande précarité.

Dans ce contexte, le bourgmestre a souligné que la crise actuelle est indissociable d'une crise plus large de l'accueil et de l'accompagnement des publics précarisés, qui relève principalement d'autres niveaux de pouvoir. Il a rappelé que la commune agit dans la mesure de ses compétences, en soutenant les dispositifs existants et en favorisant la coordination entre les acteurs, mais que des réponses structurelles nécessitent un engagement renforcé des autorités régionales et fédérales.

Enfin, les autorités communales et policières ont insisté sur l'importance de **renforcer les actions de prévention**, notamment auprès des jeunes, afin de recréer un lien de confiance et de sensibiliser aux conséquences réelles de l'implication dans les réseaux de deal. L'objectif poursuivi est de combiner une action ferme à l'égard des réseaux criminels avec une approche humaine et accompagnante vis-à-vis des personnes en situation de vulnérabilité, dans une logique globale visant à réduire durablement le phénomène et ses impacts sur les quartiers.

3.2 Volet propreté

Concernant les problématiques de propreté à la gare du Midi, le bourgmestre a rappelé la complexité institutionnelle et opérationnelle de la gestion des déchets, en particulier le périmètre concerné.

Il a souligné que le principal défi réside dans la multiplicité des acteurs impliqués, chacun opérant sur la base de contrats distincts et avec des prestataires différents. Depuis que l'Agence Bruxelles-Propreté (ABP) ne dispose plus d'un monopole intégral sur la collecte des déchets, plusieurs sociétés interviennent de manière fragmentée, avec des calendriers et des périmètres d'action qui ne sont pas toujours coordonnés.

Cette organisation entraîne des situations où les enlèvements ne sont pas effectués le même jour ou dans la même temporalité, ce qui génère des accumulations régulières de déchets autour des bulles, des sacs ou des points de collecte.

La gare du Midi constitue à cet égard un environnement particulièrement complexe. Elle concentre un nombre important d'opérateurs — notamment la SNCB, la STIB, le centre commercial et d'autres acteurs privés — qui génèrent chacun des flux de déchets significatifs. La coordination entre ces différents intervenants demeure un enjeu majeur, tant en matière de responsabilité que de gestion concrète des espaces.

L'échevine de la propreté, Yasmina Nekhoul, rappelle que, sur le terrain, les équipes communales et les services concernés sont mobilisés de manière constante. Les agent.es travaillent quotidiennement pour limiter l'impact de ces dysfonctionnements structurels, même si les résultats ne sont pas toujours visibles immédiatement au regard de l'ampleur des flux générés. Les autorités communales reconnaissent que la propreté constitue un élément essentiel du cadre de vie et du sentiment de sécurité. Elles réaffirment leur volonté de poursuivre le travail de coordination avec l'ensemble des acteurs concernés, tout en plaidant pour une responsabilisation accrue des opérateurs générant d'importants volumes de déchets dans le quartier.

Il a été rappelé que la problématique ne relève pas uniquement d'un déficit de nettoyage, mais également d'un enjeu d'incivilités et de non-respect des règles. Des constats font état de dépôts effectués par des personnes extérieures à la Région bruxelloise, qui viennent y déposer leurs déchets afin d'éviter les coûts plus élevés pratiqués ailleurs. À cela s'ajoutent des manquements de la part de certains habitant.es et commerçant.es qui ne respectent pas les modalités de tri, les jours de collecte ou les règles de dépôt.

La police a précisé que, lors de chaque opération de contrôle ciblée, plusieurs dizaines de procès-verbaux sont dressés.

La mise en place et l'exploitation de caméras de surveillance constitue également un outil important pour identifier les auteurs de dépôts clandestins et permettre une répression effective.

Les autorités rappellent que la propreté participe directement à la qualité de vie et au sentiment de sécurité. Elles soulignent toutefois que l'amélioration durable de la situation repose à la fois sur l'engagement des services publics, sur une coordination renforcée entre les différents opérateurs présents dans le quartier, et sur une responsabilisation collective des usager.es de l'espace public.

Les autorités ont également rappelé que la gestion des incivilités liées aux déchets repose sur un double levier : la sensibilisation et la sanction.

Un travail de prévention et de rappel des règles est mené de manière constante auprès des commerçant.es du quartier Jamar. Les services communaux procèdent régulièrement à des interpellations directes, expliquent les obligations en matière de tri et de dépôt, et rappellent les jours de collecte.

Toutefois, il a été souligné que certains acteurs contournent volontairement les règles. Malgré les avertissements répétés et les amendes infligées, certains estiment que le coût des sanctions reste inférieur aux économies réalisées en ne respectant pas les filières officielles d'évacuation des déchets.

Sur le plan répressif, les autorités confirment que des amendes sont effectivement dressées lorsque les infractions sont constatées. À chaque signalement étayé, notamment lorsqu'il est accompagné

de photos permettant d'identifier un responsable, des agent.es sont dépêché.es sur place et des suites administratives sont engagées.

Néanmoins, il est également reconnu que les moyens humains dédiés au traitement des infractions administratives sont limités. Le nombre de fonctionnaires sanctionneurs ne permet pas toujours d'assurer une réponse aussi rapide et systématique que souhaité au regard du volume des constats.

Les autorités réaffirment ainsi leur volonté de maintenir une pression constante, tant en matière de sensibilisation que de répression, tout en soulignant que l'amélioration durable de la propreté nécessite un renforcement des moyens et une responsabilisation accrue de l'ensemble des usager.es de l'espace public.

3.3 Volet aménagement du territoire

Concernant le futur des « quadrilatères », plusieurs pistes sont encore à l'étude. Le projet de « Halte Maraude » qui réunira les asbl de terrain pour les publics en grande précarité viendra en aide aux situations liées à la grande précarité aux alentours de la gare.

4. Actions concrètes dégagées des interventions citoyennes et institutionnelles

- ➔ Charger le service propreté de vérifier que les contrats d'enlèvement de chaque établissement soient conformes à la quantité de déchets jetés.
- ➔ Evaluer les possibilités institutionnelles de coordination entre les différents acteurs de ramassage (entre acteurs privés et publics), de concert avec la Région et la Secrétaire d'Etat en charge.
- ➔ Assurer que la STIB communique efficacement concernant le ramassage de déchets le long de Jamar.
- ➔ Soutenir le développement des abords de la gare dans le cadre du CRU7 et de la rénovation des sièges d'Infrabel et de la SNCB.
- ➔ Continuer le partenariat avec le SPC (police des chemins de fer) pour assurer une présence régulière des policiers dans et AUTOUR de la gare.